

Voici quelques informations et conseils qui ont pour but de faciliter la vie des usagers de l'école.

Entrées et sorties horaires des cours : le matin de **9h00 / 12h**, l'après-midi de **13h30 / 16h30**.

- Les portes sont ouvertes à **8h50** et **13h20**. A 13h20, vous devez attendre que les 2 enseignants de service soient présents dans la cour. En cas de pluie, les enfants sont accueillis dans la salle de motricité.
- A l'entrée le matin, les parents conduisent les enfants dans la classe après les avoir déshabillés.
- A la sortie, les parents viennent chercher les enfants dans les classes (les petits ne seront pas habillés).
- Soyez à l'heure pour amener votre enfant, si vous désirez communiquer quelque chose à l'enseignant(e), vous devez le prévoir car **les portes seront fermées à 9h00 et 13h 30**.
- **Les poussettes** devront rester dans la cour afin de ne pas entraver les couloirs pour des raisons de sécurité.
- Si une personne (*autre que celles signalées sur le coupon prévu à cet effet*) vient chercher exceptionnellement votre enfant, veuillez lui donner une autorisation datée / signée. Il est souhaitable également d'avertir l'école de cet imprévu (*répondeur téléphonique*).
- à 12h et 16h30, les enfants sont repris soit dans la classe, soit à la garderie : il n'est plus toléré que des parents viennent prendre les enfants dans le rang de la garderie ou de la cantine (*problème surveillance...*).
- Dès que vous avez repris votre enfant dans la classe, **ne le laissez pas courir** dans les couloirs et les escaliers intérieurs et extérieurs, **ni jouer sur la structure de jeux de la cour**.

Vêtements

- Marquez aux nom et prénom de votre enfant les vêtements qu'il quittera à l'école. Nous déclinons toute responsabilité pour la perte des vêtements non marqués.
- Veuillez nous redonner, après les avoir lavés, tous les vêtements qui ont servi à changer votre enfant.
- Pour les petits, surtout en début d'année, apportez-nous un change marqué au nom de l'enfant.
- Les enfants doivent être chaussés de manière compatible avec les activités physiques pratiquées à l'école.
- Pour la peinture, activité essentielle en maternelle, des tabliers sont à disposition en classe. Toutefois, de manière générale, il est souhaitable que votre enfant porte des vêtements faciles à laver.

Donnez-lui :

- Un sac d'écolier, un sac de bibliothèque (voir livret d'accueil : 30cm/35cm avec 2 anses) et un gobelet plastique marqué à son nom, ainsi qu'une boîte de mouchoirs jetables (paquet de 100/150 le plus simple).
- Classe des petits : **Tous les petits (PS)** sont couchés l'après-midi. Apportez une serviette de bain assez grande marquée au nom de l'enfant. Pour faciliter le sommeil, laissez-le apporter son objet familier. (*Les enfants qui ne sont pas propres ne peuvent pas être accueillis - cf. règlement intérieur des écoles*).

Absences

- Toute absence devra être justifiée par écrit, par téléphone (*répondeur*) ou par un voisin : **nous prévenir le matin** même.

Consignes concernant les assurances scolaires

- Si vous avez décidé de prendre l'assurance M.A.E., vous devez l'envoyer directement à TOURS. Vous donnerez l'attestation qui vous sera renvoyée à l'institutrice(-eur) de votre enfant au plus vite.
- Si vous choisissez une autre assurance, vous devez fournir une attestation. Attention : pour les activités facultatives organisées par l'école (sorties, voyages...) une assurance en **Responsabilité Civile et en Individuelle corporelle** est obligatoire. Les 2 options doivent figurer lisiblement sur l'attestation. Les enseignants ne pourront pas accepter lors des sorties un enfant qui ne sera pas correctement assuré.

Accidents scolaires

- En cas d'accident survenu pendant les heures scolaires, si une consultation est nécessaire, **un certificat médical** doit être fourni par les parents pour la déclaration à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Coopérative

- La cotisation est fixée à 12€ pour l'année. Elle permet de financer les activités cuisine, les sorties scolaires, les animations, des jeux de cour, l'aménagement des coins-jeux en complément des crédits municipaux... Cette somme peut être versée en 2 fois (6 € en septembre et 6 € en février).

Bonne rentrée à tous